

CP LIEGE

PV N° 8/1819 DU 07/11/18

Présents : Mmes Joliet, Corbisier et Lebrun ; MM. Ghiezen, Rowier, Vinci, Hassé, Fraiture et Riga

Excusés : MM. Beck et Weber.

Invité : M. Dardinne (parlementaire)

Préambule :

Le PV du bureau du 17/10 est approuvé à l'unanimité par les membres du comité provincial.

• Courrier :

1. De Sélim Ben Aissia, invitation à la journée des cadres qui se déroule le 1/11 à Jambes.
2. A Lucien Lopez secrétaire général, dossier explicatif concernant l'arbitre Kilian Hoyou.
3. De Lucien Lopez secrétaire général, réponse à notre demande concernant l'arbitre Kilian Hoyou.
"Les membres du conseil d'administration marquent leur accord pour que cet arbitre, étant donné ses qualités, puisse fonctionner dans la division supérieure à celle dans laquelle il fonctionne actuellement. Le CP de Liège est chargé d'appliquer cette décision avec toute la clairvoyance requise."
4. Du procureur régional J-C Vandeput, qui nous informe que des réclamations ont été introduites pour les rencontres N° 406071 et 413083.
5. De l'IL-BB, newsletter n°5 à 8.
6. De la secrétaire du RBC Wanze, plainte suite au comportement de l'arbitre D. B..
7. Du secrétaire de l'Alliance Flémalle qui dénonce un comportement plus qu'inapproprié voire répréhensible de l'arbitre D. B. . Le courrier est transmis au conseil d'administration de l'AWBB pour suite utile.
8. De l'arbitre J-L Caufriez, suite à une blessure, il est actuellement indisponible pour arbitrer. Prompt rétablissement à lui.
9. Du secrétaire du cercle SFX St-Michel, il demande à changer de série en U12 pour être dans une série plus "forte". Cette équipe est déjà dans une série "U12+". **La répartition dans les séries est complètement aléatoire. La série A n'est donc pas la plus forte des séries "U12+".**
10. Au responsable du site de la CFA, demande de mise à jour des responsables de la CFA, nécessaire sera fait.

11. Du BC Ninane, demande de la révision de la décision du CP concernant le forfait au match 764135. Le club argumente que le joueur qui ne se trouvait pas sur la liste est arrivé dans le club après l'élimination de la deuxième équipe U14.

A l'unanimité, le CP décide de maintenir sa décision et de confirmer le forfait pour le match précité.

Motif : Article 4 coupe provinciale :

Les clubs alignant plusieurs équipes par catégorie devront dresser, pour chaque équipe inscrite, la liste des joueurs. Toute infraction à l'article 4 entraînera le forfait de l'équipe concernée.

12. De la secrétaire du Collège St-Louis, demande de remboursement des frais d'arbitrage pour un match amical non honoré, Mme Lebrun gère le dossier.

13. De Melle Philippart, demande d'arbitres officiels pour des rencontres de "basket-ball unified" le 27 janvier 2019. M. Vinci fera le nécessaire.

14. De M. François Francoeur, remerciements adressés au CP pour la délicate attention lors de l'assemblée générale des arbitres début septembre.

• **Communications clubs** :

1. Forfait général :

- U8 F BC Stavelot

2. Le chronomètre électronique de la salle du RBC Pepinster doit être réparé.

3. Les lignes de la salle du Royal Ans BC doivent être retracées.

4. Rappel, la réunion des clubs organisées à l'initiative des parlementaires se déroulera le 10 décembre à la maison des sports. N'hésitez pas à leur envoyer des questions !

5. Candidatures coupes provinciales reçues à ce jour :

46, 1429, 550, 425, 691, 854, 78, 57, 1298 et 961.

6. Le nouveau secrétaire du BC Dison Andrimont, nous a signalé qu'en vertu de la loi sur la protection des données, il ne souhaitait pas que ses coordonnées soient disponibles sur le site.

• **PA 74 bis Procédure administrative à l'encontre d'un arbitre.**

L'arbitre D. B. a été régulièrement convoqué devant le comité provincial afin d'y être entendu. Il lui est, entre autres, reproché :

L'exagération récurrente de ses frais de déplacement, comportements inappropriés dans plusieurs clubs, abus de pouvoir, paroles mensongères, critiques des membres de la CFA.

L'arbitre ne reconnaît que très partiellement les faits reprochés en argumentant notamment par des faits de la vie privée qui ne peuvent être pris en considération par un comité sportif ou par un récit souvent très décousu et incohérent.

Conformément à l'article PA 74 bis, les membres de la CFA siégeant au C.P. sortent de séance.

Décision du C.P. :

Attendu le manque de respect manifeste vis-à-vis des membres de la CFA, et vis-à-vis des clubs, et les mises en garde déjà communiquées ;

L'arbitre D.B. ne sera plus convoqué jusqu'au 31 décembre 2018.

De plus, vu la gravité de certains faits rapportés (extra sportifs), un courrier émanant d'un club est transmis au conseil d'administration de l'AWBB qui jugera de la suite utile à y apporter.

• **Communication arbitres et CFA.**

1. Un stage de perfectionnement pour les jeunes arbitres se déroulera les 27,28 et 29 décembre à Sprimont.
2. Gilson Nel, Insel Deniz, Piette Arnaud, Quinet Eliott, Ukurikiyimfura Patience et Vandebossche Gaëtan deviennent arbitres provinciaux. Félicitations à eux !
3. A la demande de la CTJ, des arbitres ont été désignés pour officier durant le stage de Toussaint.

• **Divers :**

Mme Joliet commente les différentes réunions auxquelles elle a participé.

Prochaine réunion plénière : le 5 décembre 2018

(s)

B. Riga

Secrétaire C.P. Liège

M-T Joliet

Présidente C.P. Liège